

REGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} Eco-Tournoi du Rafale Volant – 5 et 6 mars 2016

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD
2. Toute participation à l'éco-tournoi du Rafale Volant organisé par le club du SLO de Bettancourt-la-Ferrée implique l'adoption de tous les articles du présent règlement
3. Toute participation au tournoi « licenciés FFBaD » est interdite aux joueurs non licenciés.
4. Toute participation au tournoi « non licenciés » est interdite aux joueurs licenciés FFBAD classés P1 ou plus, trois semaines avant la date du tournoi
5. Toute participation aux tournois est autorisée aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors, et vétérans.
6. Le tournoi « licenciés FFBAD » est ouvert aux joueurs classés D8, D9, P1, P2, P3, trois semaines avant la date du tournoi
7. Pour le tournoi licenciés FFBAD, les joueurs peuvent s'inscrire dans un ou deux des tableaux suivants : SH, SD, DH, DD, DX dans les séries « D8 / D9 » ou « P1 / P2 / P3 ». Le panachage entre les séries est autorisé.
8. Pour le tournoi « non licenciés », les joueurs peuvent s'inscrire dans un ou deux des tableaux suivants : DH, DX
9. Tous les joueurs participant au tournoi « non licenciés » devront dès leur arrivée dans le gymnase signer le registre pour les joueurs à l'essai
10. Les tableaux se dérouleront en poule suivie d'une phase d'élimination directe. Afin de ne pas dépasser les 8 matchs/jour/joueur, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie. Pour le tournoi « non licenciés », l'organisation se réserve le droit d'organiser un tournoi consolante en sortie de poules en fonction du nombre d'inscrits. Pour le tournoi « licenciés FFBAD », l'organisation se réserve le droit d'organiser un match pour la troisième place en fonction du nombre d'inscrits.
11. Pour le tournoi « licenciés FFBAD », les organisateurs se réservent le droit de regrouper des séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau, si le nombre d'inscrits est insuffisant. Des matches aller/retour pourront être organisés en cas de poule unique
12. Les droits d'engagement s'élèvent à 9 euros pour 1 tableau et 12 euro pour deux tableaux à régler par chèque au moment de l'inscription
13. En cas de surnombre, les règles suivantes seront appliquées :
 - a. Priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement
 - b. Date des inscriptions (cachet de la poste ou date de réception mail d'inscription faisant foi)
14. Pour le tournoi « licenciés FFBAD », la date limite des inscriptions est fixée au 13 février 2016 (cachet de la poste ou date réception email faisant foi). La confection des tableaux se fera le mardi 16 février et les têtes de séries seront déterminées à cette date par le CPPH (classement par point hebdomadaire) du lundi 15 février 2015



15. Pour le tournoi « non licenciés », la date limite des inscriptions est fixée au 27 février 2016 (cachet de la poste ou date réception email faisant foi). La confection des tableaux se fera le dimanche 28 février 2016
16. Avant de se rendre sur le court, les joueurs prennent la feuille ou l'ardoise de match à la table de marque
17. Passé un délai de 5 minutes, le joueur non présent sur le court pourra être disqualifié par le juge arbitre quel que soit le niveau de la compétition
18. A l'appel de son nom, chaque joueur a droit à 3 minutes avant le début de la rencontre pour se rendre sur le court et s'échauffer (test des volants compris)
19. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité, après accord du juge arbitre
20. Les matchs sont disputés en 2 manches gagnantes de 21 points, avec prolongation si nécessaire
21. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels du tournoi « licenciés FFBAD » seront ceux en vente dans la salle (volants plumes RSL Grade 3). Pour la série « P1 / P2 / P3 », il est autorisé de jouer en volant plastique seulement si l'ensemble des joueurs est d'accord. Le volant plastique officiel sera celui en vente par les organisateurs : le Yonex Mavis 370.
22. Pour le tournoi « non licenciés », le volant plastique est obligatoire et sera fourni par les organisateurs (Yonex Mavis 370)
23. Les matchs se dérouleront principalement en auto-arbitrage mais certains matchs pourront être arbitrés à la demande des joueurs ou par décision de l'organisation
24. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service, en jeu il sera compté « faute »
25. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou allongé sur décision du juge arbitre
26. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs affiché dans la salle est indicatif. Il respecte, dans la mesure du possible, la numérotation initialement prévue mais peut être modifié en accord avec le juge arbitre pour le bien de la compétition (l'horaire affiché est donné uniquement à titre indicatif). Tout compétiteur non présent est déclaré forfait par WO
27. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
28. Pour le tournoi « licenciés FFBAD », tout forfait intervenant après le tirage au sort devra être justifié par écrit auprès de la CRA par courrier (ligue Champagne-Ardenne de badminton 9 C rue de la Pompelle - 51100 Reims) ou par mail (arbitrage@lcbad.fr) au plus tard dans les 5 jours suivants le dernier jour de la compétition.
29. Toute contestation devra être présentée au Juge-Arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.
30. Tout joueur ou joueuse en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi.



31. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son 1er match.
32. Le club du SLO Badminton décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident
33. Une tenue correcte sportive (conforme à la circulaire FFBaD) est exigée
34. Les joueurs devront mettre tout en œuvre pour respecter les engagements du label Agenda 21 de ce tournoi éco-sportif.
35. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement

